

Rapport d'activités final 2012

# MAISON DE L'ENVIRONNEMENT



Information, Conseils, Sensibilisation, Accompagnement, Consultation, Coproduction, Médiation, Concertation, Participation

avec le soutien de



Wallonie



*Espace Environnement*

# Table des matières

1.	Introduction .....	3
2.	Contexte et objectifs généraux.....	3
2.1.	Personnel affecté à la mission.....	4
3.	Description et évaluation des missions .....	5
3.1.	Information et conseil .....	5
3.1.1.	La permanence.....	5
3.1.2.	Les fiches-conseil.....	8
3.1.3.	Les expositions .....	10
3.1.4.	Le Centre de documentation .....	11
3.2.	Structuration et concertation.....	13
3.3.	Initiation et développement de projets .....	15
3.3.1.	Favoriser l'appropriation de l'outil Agenda 21 Local .....	15
3.3.2.	Les jardins partagés.....	15
3.4.	Expertise .....	17
3.4.1.	Participation à des groupes de travail ou commissions .....	17
3.4.2.	Intervention dans des colloques et formations.....	17
3.4.3.	Encadrement et évaluation de stagiaires.....	18
3.5.	Communication et mise en réseau .....	19
3.5.1.	Promotion des services dispensés par la Maison de l'environnement .....	19
3.5.2.	Diffusion d'information via le site Internet d'Espace Environnement et ses réseaux sociaux .....	19
3.5.3.	Renforcement des relations avec la presse et rédaction d'articles .....	20
4.	Annexes.....	20

# 1. Introduction

Le présent rapport fait le bilan des activités d'Espace Environnement dans le cadre du projet Maison de l'environnement subventionné par le Ministre de l'Environnement pour l'année 2012.

Le programme d'activités 2012 qui sous-tend la présente mission a été approuvé lors du comité d'accompagnement du 14/02/12, un rapport d'activités intermédiaire a été présenté le 23/10/12 lors d'un comité d'accompagnement à l'occasion duquel une proposition de programme pour l'année 2013 a été discutée (voir compte-rendu en annexe 1).

## 2. Contexte et objectifs généraux

Depuis 1988, Espace Environnement propose et concrétise, avec le soutien du Ministère de l'Environnement de Wallonie, un programme annuel d'activités pour la « Maison de l'environnement ».

Cette mission est menée **sur le territoire de la Région wallonne.**

L'objectif principal de la mission est **d'impulser une participation active** à la gestion concertée de l'environnement dans une **perspective de développement durable**. Force est de constater que les citoyens mais aussi le monde associatif et les pouvoirs publics, sont ballottés entre campagnes d'information et de désinformation, données scientifiques et rumeurs. Si l'environnement est au cœur de bien des conversations, éditoriaux et déclarations, les actions structurées, qu'elles soient privées ou collectives, restent encore souvent isolées et peu nombreuses en comparaison avec l'énergie déployée et les volontés sincères de changements.

C'est pourquoi la mission d'information et de conseil de la Maison de l'environnement est plus que jamais essentielle pour canaliser et structurer les interrogations et **responsabiliser, de façon constructive**, tous les acteurs du cadre de vie afin de les amener à une participation et une mobilisation citoyenne.

Pour ce faire, la Maison de l'environnement a développé des compétences spécifiques :

- 1. la capacité à induire des changements de comportement et à susciter la mobilisation citoyenne.** Au-delà d'une mission de conscientisation et/ou d'information, divers processus sont utilisés pour dynamiser la population, la mobiliser dans des actions concrètes, durables et locales. A cette fin, la Maison de l'environnement est présente sur le terrain pour susciter et accompagner les changements impulsés par la politique environnementale portée par la Wallonie. Cette proximité avec les acteurs permet une meilleure compréhension de la politique environnementale régionale au niveau local.
- 2. la concertation et la médiation.** Dans le domaine de l'environnement et, plus largement, de la gestion publique et collective des ressources, la concertation s'est imposée comme un principe d'action publique. Ainsi, les éco-conseillers développent des méthodologies (carte des acteurs, recueil des attentes, stratégie de dialogue, etc.) pour amener les acteurs à construire des projets en commun. Grâce à des stratégies bien étudiées, la Maison de l'environnement peut intervenir en tant que tiers neutre pour faciliter le dialogue et la recherche d'un accord concerté entre les parties. La mise en place de la concertation est étroitement liée au principe de participation sur lequel la Maison de l'environnement fonde ses activités.

Si les activités de la Maison de l'environnement s'adressent à différents publics, **les citoyens et le monde associatif sont plus particulièrement ciblés**. En effet, il importe de qualifier ces acteurs tant par l'information et le conseil que par la structuration, afin de les amener à prendre une place dans les processus de concertation, de décision et de construction touchant au cadre de vie et, de façon plus large, à l'environnement.

Par ailleurs, ces compétences de terrain sont mises au service de l'élaboration de la politique environnementale de la Wallonie.

En effet, la Maison de l'environnement recueille des informations auprès des acteurs et **capitalise des expériences qu'elle transmet à l'échelon régional** par différents biais (rencontres avec l'Administration ou le Cabinet, groupes de travail, commissions d'avis tels que le CWEDD et la Commission des déchets, participation à des réseaux tels Association 21, IEW, ABECE, remises d'avis lors de procédures d'enquêtes publiques, etc.).

La Maison de l'environnement occupe donc **un rôle d'interface** entre la Wallonie et les interrogations et préoccupations concrètes des citoyens dans leur quotidien.

En 2012, la Maison de l'environnement s'est structurée, d'une part, autour de ses missions de base :

- l'information, le conseil, la formation ;
- la concertation et la médiation ;
- l'accompagnement de projets liés à la gestion du cadre de vie ;

et, d'autre part, elle s'est positionnée pour jouer un rôle proactif dans l'appropriation de la notion de développement durable et d'Agenda 21 Local et ce, tant au niveau de la réflexion qu'à celui de l'accompagnement de projets ou la création d'outils au service de ces thématiques. Enfin, la Maison de l'environnement s'implique dans la réflexion autour de la concertation avec les populations locales dans le cadre du développement de l'implantation de parcs éoliens

## **2.1. Personnel affecté à la mission**

La Maison de l'environnement réunit une équipe dont la pluridisciplinarité et le professionnalisme font la force des projets entrepris. Celle-ci est composée de :

- Mathieu Baudalet : ingénieur chimiste des bio-industries, DES en environnement ;
- Delphine Fontenoy : biologiste, DES en sciences et gestion de l'environnement ;
- Annick Marchal : biologiste, éco-conseillère ;
- Antonella Galione : secrétaire.

Par ailleurs, la Maison de l'environnement bénéficie du soutien, au sein d'Espace Environnement, des différentes personnes ressources et, en particulier :

- Eddy Bachorz : géologue, DES en environnement, éco-conseiller ;
- Jean-François Bayot : éco-conseiller ;
- Françoise Jadoul : biologiste ;
- Thérèse Devallée : sociologue, licenciée en communication sociale, webmaster ;
- Marthe Desclée : documentaliste.

De plus, la Maison de l'environnement s'insère dans un vaste réseau constitué d'associations et de professionnels actifs dans le domaine de l'environnement. Ce réseau apporte un complément aux ressources internes et permet d'échanger activement de nombreuses informations, méthodologies et pratiques mais aussi d'orienter au mieux les personnes qui entrent en contact avec elle.

## 3. Description et évaluation des missions

### 3.1. Information et conseil

Définition de la mission :

- Délivrer une information claire, accessible et actualisée, générale ou spécialisée (juridique, technique...);
- Aider à la compréhension de situations concrètes parfois complexes ;
- Conseiller pour une participation citoyenne active et responsable ;
- Anticiper d'éventuels conflits.

L'information et la sensibilisation sont les premières **étapes indispensables à la participation et l'implication citoyenne**. C'est pourquoi, en 2012, la Maison de l'environnement y a, à nouveau, consacré un volet important de sa mission.

L'expérience démontre qu'une information n'a de poids que si elle est :

- adaptée au public cible ;
- délivrée dans un contexte particulier.

Par ailleurs, on constate que les questionnements sont de plus en plus spécifiques et que les réponses ne se trouvent pas dans des outils plus généraux.

Par conséquent, Espace Environnement met son expérience en matière d'information et de sensibilisation au service de la Maison de l'environnement pour offrir ainsi un **terrain plus favorable à la participation du public** en matière d'environnement. Pour ce faire, plusieurs outils sont exploités : une permanence, des fiches-conseil, un service de documentation.

#### 3.1.1. La permanence

Cet outil répond parfaitement à une demande d'information spécifique et ciblée en apportant des réponses et conseils au cas par cas. Ce type de service permet de fournir une information plus fouillée et constitue une étape qui facilitera l'évolution du dossier.

En parallèle aux initiatives de terrain suivies par Espace Environnement, les appels reçus à la permanence téléphonique mettent en évidence les préoccupations des citoyens et, plus largement, les besoins sociétaux. Cette information est précieusement exploitée pour produire des outils mais aussi, et surtout, impulsée dans des réflexions alimentant les politiques régionales.

Grâce à la permanence, les personnes recherchant une information relative à l'environnement et au cadre de vie sont en contact **avec des éco-conseillers qui prodiguent des conseils adaptés** à la nature de leur demande.

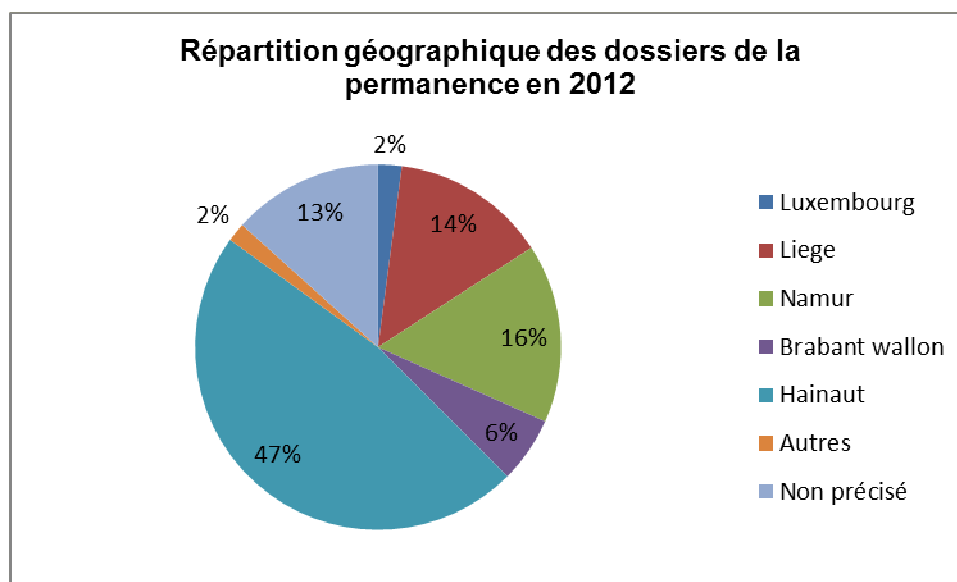
Accessible du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 au 071/300.300, par mail [info@espace-environnement.be](mailto:info@espace-environnement.be) ou sur simple visite, la permanence rencontre divers objectifs :

- le demandeur reçoit des éclaircissements par rapport à des démarches administratives ou un processus législatif ;
- l'éco-conseiller aide à trouver les bons interlocuteurs et peut servir d'intermédiaire ou de médiateur en cas de conflit.

Chaque dossier est répertorié de façon informatique dans une base de données permettant d'évaluer annuellement les caractéristiques des demandes (objet de la demande, zone géographique, profil du demandeur, etc.).

En 2012, nous avons enregistré 240 cas de permanence. La liste statistique reprenant l'ensemble des dossiers est jointe en annexe 2.

**La répartition géographique des dossiers traités est la suivante :**



Ces chiffres démontrent la très bonne visibilité des services de la permanence en Province du Hainaut (47%). Ceci s'explique, entre autres, par la localisation même des bureaux à Charleroi et par les relations plus spécifiques d'Espace Environnement avec de nombreuses communes du Hainaut. Par ailleurs, en comparaison avec 2011, on observe une augmentation de la proportion des dossiers sur les provinces de Liège (de 7% en 2011 à 14%) et Namur (de 8% en 2011 à 16%). Les diverses démarches entreprises<sup>1</sup> ces dernières années pour équilibrer la répartition géographique des dossiers portent leurs fruits.

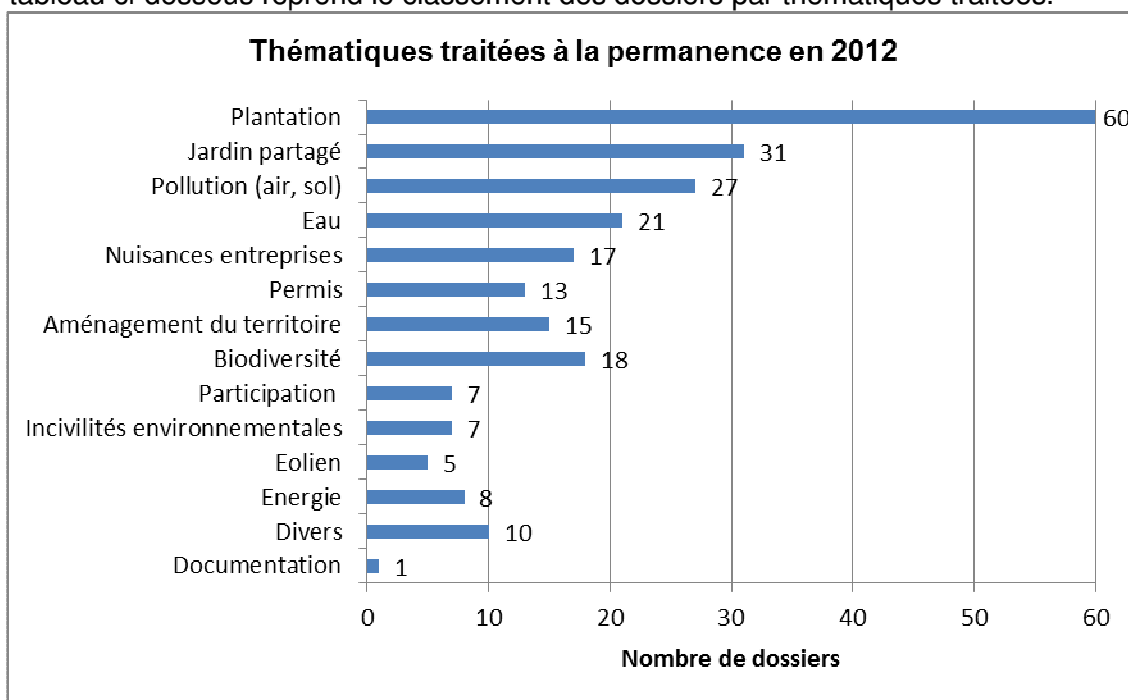
En 2012, cette volonté d'étendre les services de la Maison de l'environnement à l'ensemble du territoire wallon s'est affirmée par d'autres actions voir plus loin chapitre 3.5. Communication.

Les dossiers répertoriés dans la rubrique « Non précisé » sont, pour la plupart, des contacts entrepris par mail pour lesquels nous n'avons pas de retour à la demande de localisation accompagnant le traitement de la demande par courriel. Quatre dossiers ont également été traités en France et à Bruxelles et classés dans la rubrique « Autres ».

Espace Environnement a été sélectionné pour coordonner ou intervenir dans 2 formations commanditées par le CePeFEDD (traitant des Plans de Prévention des déchets et des Agendas 21 en Wallonie) à destination des conseillers en environnement en communes. Cette mission a permis de rencontrer plus de 100 conseillers et de faire connaître les services proposés par la Maison de l'environnement.

<sup>1</sup> Parmi les actions entreprises depuis 2010 : présence au Salon des Mandataires de Marche-en-Famenne, participation à des formations de l'UVCW, présentation des services de la Maison de l'environnement aux futurs éco-conseillers de l'ABECE, aux conseillers en environnement

Le tableau ci-dessous reprend le classement des dossiers par thématiques traitées.



En 2012, des tendances différentes sont observées en comparaison avec les chiffres de 2011. Il y a une diminution des dossiers plantation, (60 en 2012, contre 73 en 2011) et des dossiers permis (13 en 2012, contre 30 en 2011) au profit des appels traitant des jardins partagés (13 en 2011, 31 en 2012) et de la pollution des sols et des eaux de surface (16 en 2011, 27 en 2012). Par ailleurs, de nouvelles préoccupations ont été observées : les implantations d'antennes GSM (rubrique incivilités environnementales) et les éoliennes (11 dossiers).

Ces changements marquent une évolution dans le service délivré par la permanence. En effet, les acteurs qui consultent la Maison de l'environnement ont la volonté d'agir en citoyens éclairés et responsables. Nos conseils sont à la fois d'ordre technique, mais aussi de niveau méthodologique. Cette forme d'accompagnement demande un approfondissement plus important des dossiers.

Finalement, l'analyse du profil des personnes qui font appel à la permanence nous révèle que plus de 70% sont des particuliers. 8,5% sont des associations. Quant aux communes, elles nous sollicitent pour 7,3% des dossiers. Cette faible part s'explique en partie par le fait que l'UVCW est quotidiennement à leur disposition pour répondre aux questionnements en matière d'environnement et d'aménagement du territoire.

<i>Type de client</i>	<i>Pourcentage</i>
Professionnels	5,5
Particuliers	72,0
Médias	1,8
Entreprises	3,0
Associations	8,5
Enseignement	1,8
Administrations	7,3

## Exemples de demandes traitées à la permanence

### **Epuration individuelle en zone d'assainissement collectif**

#### **Contexte**

Un citoyen contacte la permanence car, il y a plusieurs années, elle avait installé une station de lagunage avec des voisins, mais cette installation est maintenant colmatée et n'est plus opérationnelle. Après contact avec la Ville, on apprend que les habitations sont en zone d'assainissement collectif et qu'elles ne seront pas égouttées avant 10 ans. A ce moment-là, les habitants devront se raccorder quelle que soit leur installation. Dans ce contexte, la commune les informe de laisser la situation en l'état. Les habitants considèrent que la situation ne peut perdurer en termes de pollution, mais les travaux sont estimés à 10.000€. La personne ne comprend pas pourquoi aucune prime ne peut être envisagée et encore moins pourquoi les installations devraient être by-passées à terme.

#### **Démarche et constats**

Après explication de la réglementation, ses enjeux et objectifs, le groupement d'habitants comprend la situation. Ces riverains sont désireux d'épurer, dès à présent, leurs eaux usées et souhaitent installer un système d'épuration par lagunage.

L'éco-conseiller fournit les adresses d'une association et de deux entreprises avec lesquelles ils pourront étudier différentes alternatives notamment pour traiter de front la gestion des eaux pluviales et des eaux usées.

Par ailleurs, conseil leur est donné de solliciter une dérogation pour conserver l'épuration individuelle après l'installation des égouts et de la STEP.

#### **Analyse**

La compréhension du cadre réglementaire a amené les habitants à comprendre la démarche d'octroi des primes pour ce type d'installation et le contexte wallon en matière d'épuration. C'est en connaissance de cause qu'ils étudient maintenant entre voisins la solution qu'ils vont adopter. De plus, ils vont introduire une dérogation en exposant des arguments techniques et financiers (pentes d'écoulement, aménagement du jardin, etc.) pour passer en zone d'épuration individuelle et ainsi ne pas devoir se raccorder aux égouts lorsqu'ils seront posés. .

### **3.1.2. Les fiches-conseil**

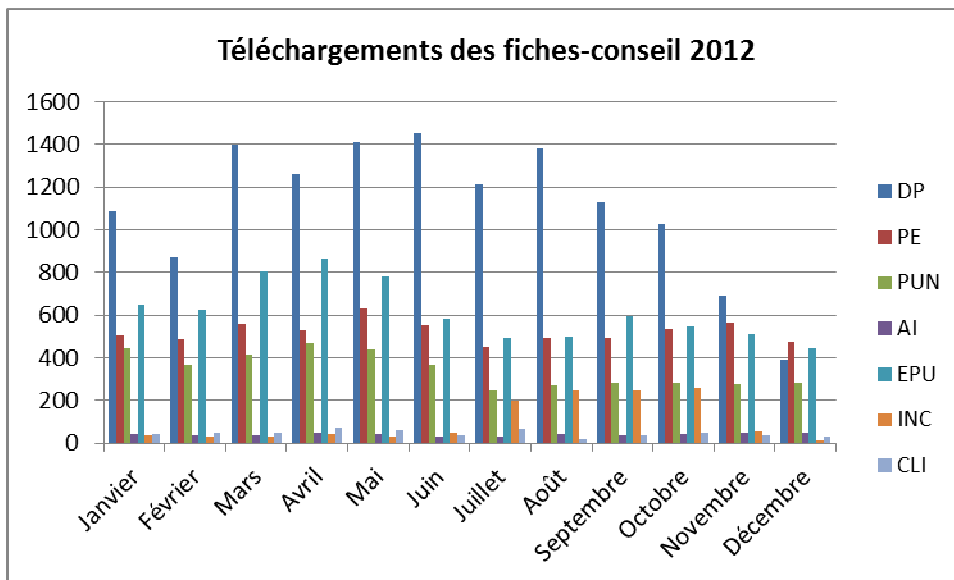
Les fiches-conseil sont principalement consultées par téléchargement sur le site Internet d'Espace Environnement.

Le tableau ci-après reprend le nombre de téléchargements effectués par mois pour chaque série de fiches-conseil<sup>2</sup> en 2012.

---

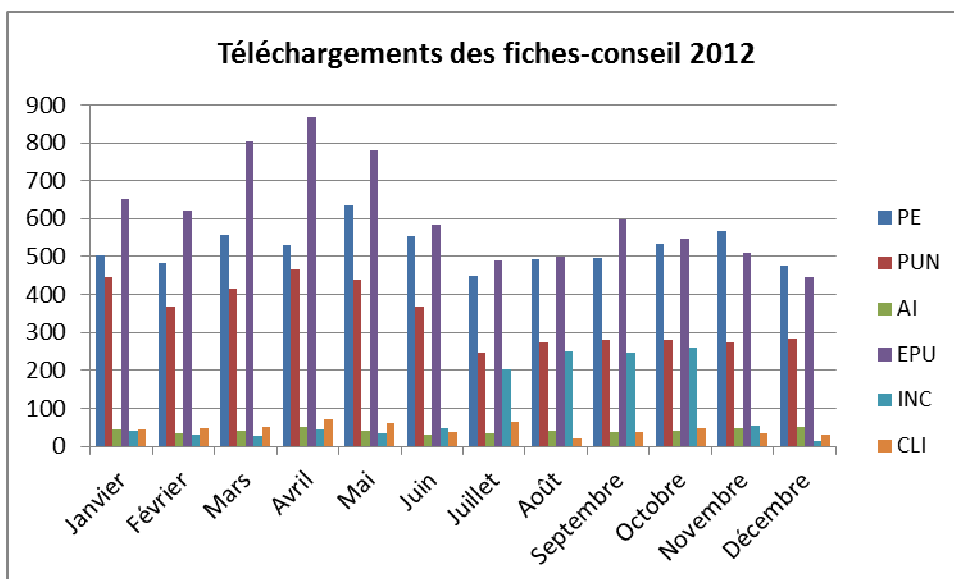
<sup>2</sup> DP= distance de plantation (4 fiches) ; PE = permis d'environnement (9 fiches) ; PUN = permis unique (9 fiches) ; AI = air (2 fiches) ; EPU = épuration (4 fiches) ; INC = incivilités environnementales (1 fiche) ; CLI = changement climatique (2 fiches).





Comme les années précédentes, les fiches concernant les distances de plantations (DP) recueillent un grand succès. Le taux de téléchargement étant directement lié aux saisons de pratique du jardinage. Pour cette thématique, la moyenne mensuelle par fiche est de 277 téléchargements.

Le graphique ci-dessous reprend les tendances observées plus finement pour les autres thématiques.

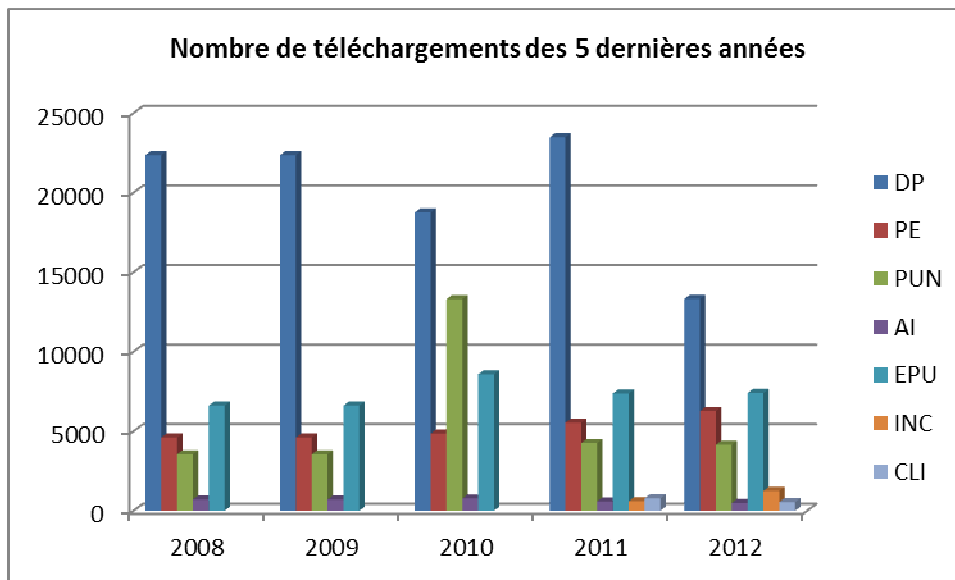


L'évolution des consultations des fiches est semblable à tous les sujets. On observe une augmentation des téléchargements de février à avril, suivie d'une diminution jusque juillet.

Les fiches traitant de l'épuration présentent un taux de téléchargement intéressant (154 en moyenne/mois/fiche). Cette thématique reste incontestablement un sujet de préoccupation des citoyens. La permanence démontre également ce phénomène.

Les fiches permis unique et permis d'environnement présentent un intérêt presque similaire avec respectivement 43 et 58 téléchargements/fiche/mois en moyenne.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des téléchargements ces 5 dernières années.



Hormis, les fiches distance de plantation pour lesquelles une baisse du téléchargement a été observée en 2012 (nous n'avons pas d'explication à ce phénomène), les autres séries sont stables voir en croissance. Cet outil présente un véritable intérêt. Au total, 33441 téléchargements ont été comptabilisés en 2012.

Au-delà des téléchargements informatiques, les fiches-conseil « distances de plantation », « épuration » et « incivilités environnementales » ont également été diffusées en version papier sur demande (permanence) ou lors de manifestations.

A l'occasion du Salon des Mandataires en février, environ 250 fiches-conseil sur les thèmes de l'épuration, des plantations, et des incivilités environnementales ont été remises aux communes présentes.

Nous restons convaincus de l'intérêt des fiches-conseil et ne manquerons pas de continuer à promouvoir ce précieux outil d'information.

### 3.1.3. Les expositions

**L'eau**  
Une ressource vitale

Vous organisez un événement sur le thème de l'eau ?  
Vous souhaitez lui donner plus de visibilité ?

La Maison de l'environnement met à votre disposition, gratuitement, l'exposition - **L'eau, une ressource vitale** - éditée par la fondation Good Planet. Celle-ci reprend 20 affiches pédagogiques illustrées des plus belles photos de Yann ARTHUS-BERTRAND.

Plus d'infos sur l'exposition : <http://www.jedeveloppementdurable.fr/eau/>

<p><b>Renseignements pratiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Expo mise à disposition gratuitement pour une durée de 21 jours.</li> <li>✓ Réservation par téléphone ou mail.</li> <li>✓ A retirer en nos bureaux</li> </ul>	<p><b>Configuration de l'expo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 20 panneaux de taille A1 (60 x 84 cm) équipés d'anneaux métalliques permettant de les accrocher aisément sur divers supports</li> </ul>
---	--

**Maison de l'environnement**  
Rue de Montigny, 29 - 6000 Charleroi - Tél. : 071/300.300  
E-mail : [info@espace-environnement.be](mailto:info@espace-environnement.be) - [www.espace-environnement.be](http://www.espace-environnement.be)

La Maison de l'environnement a fait l'acquisition de 2 expositions pédagogiques réalisées par la fondation Good Planet : « le développement durable, pourquoi ? ». Il s'agit de celles consacrées, l'une à la thématique de l'eau, l'autre à la forêt. Elles sont constituées chacune de 22 posters de photos de Yann Arthus-Bertrand illustrant de courts textes

Présentées sur un support léger, ces expositions sont soit prêtées aux écoles ou associations, soit accrochées dans les locaux d'Espace Environnement. Un courrier de présentation de ce service est distribué à l'occasion d'évènements organisés par Espace Environnement (voir annexe 4).

En 2012, l'exposition sur l'eau a été empruntée à 3 reprises : un mois à la maison des terrils de Saint Nicolas, 2 semaines à l'ASBL des Guides Nature du Pays des Collines, un week-end par le PCDN de Fontaine-L'Evêque et 2 semaines à l'école secondaire de Dottignies.



### 3.1.4. Le Centre de documentation

Le Centre de documentation d'Espace Environnement est un support important pour les activités de la Maison de l'environnement. Il centralise et met à la disposition des chargés de mission des documents leur permettant d'assurer leurs missions. Il est également à la disposition du public pour l'informer en environnement et sur d'autres thématiques y afférentes.

Les principaux sujets sont la protection de la nature et sa biodiversité, les jardins urbains, les espaces verts et d'agrément, la gestion des eaux, les contrats de rivière, l'épuration individuelle, l'air et la pollution atmosphérique, le changement climatique, la pollution des sols, la gestion des déchets et leur prévention, les terrils, les législations environnementales, les liens entre environnement et santé, le développement durable, les éco-quartiers, l'Agenda 21, la transition écologique...

La documentation d'Espace Environnement est encodée, depuis 2010, via le logiciel libre PMB. Les chargés de mission peuvent donc accéder eux-mêmes à la base de données, sans passer par la documentaliste, pour trouver rapidement l'existence d'un document et le consulter parfois directement sur leur écran (les documents qui sont sous format informatique sont intégrés dans la base). La documentaliste est toujours disponible pour des recherches plus étendues.

Pour l'année 2012, le Centre de documentation s'est enrichi de 388 documents (livres, brochures, dépliants...). Le fonds évolue en suivant les thèmes d'actualité comme, par exemple, l'Agenda 21, les jardins partagés et la nature en ville, l'éolien, la mobilité durable...

Le Centre de documentation reçoit quelque 120 revues et newsletters. Elles sont dépouillées et les articles pertinents sont encodés dans une base de données, à savoir 272 articles en 2012.

Le Centre de documentation travaille de concert avec les chargés de mission de la Maison de l'environnement en leur fournissant deux types de services :

- une diffusion sélective des informations est pratiquée en fonction du profil documentaire de chacun. Ces informations régulières proviennent du dépouillement des revues, de newsletters, de la veille législative et informative sur Internet ;
- les éco-conseillers peuvent faire appel au Centre de documentation pour toute demande d'information, qu'il s'agisse de répondre à une question de la

permanence, de mettre sur pied un événement, de rédiger une fiche ou de mettre à jour leurs connaissances.

Le Centre de documentation reçoit également des demandes émanant de l'extérieur. Il s'agit d'élèves à la recherche de documentation pour un travail scolaire, d'étudiants pour un mémoire, de particuliers ou d'associations organisant une animation ou une exposition ayant trait à l'environnement... C'est ainsi que, en 2012, 9 personnes nous ont contactés pour de la documentation en environnement ; soit nous avons pu les renseigner directement par téléphone, soit elles se sont rendues sur place afin de consulter, sur rendez-vous, la documentation sélectionnée au préalable par la documentaliste.

## 3.2. Structuration et concertation

Définition de la mission :

- Prendre connaissance du dossier de manière approfondie ;
- Apporter une clarification de la matière (procédures, contexte, etc.) ;
- Structurer et organiser les parties ;
- Etablir et maintenir un climat de confiance entre les acteurs ;
- Créer un espace de dialogue entre acteurs (communes, exploitants, habitants, etc.) en animant des rencontres ;
- Faciliter les échanges et modérer les débats ;
- Dégager des propositions concertées afin d'aboutir à une résolution de conflit ou à la formulation d'un projet commun.

La concertation est le moyen privilégié d'intervention de la Maison de l'environnement que ce soit dans le cas de la gestion d'un conflit, d'une procédure de consultation publique ou l'accompagnement de projets.

La concertation ne peut s'établir que sur base d'une **information claire et accessible** sur les procédures ainsi que sur la situation de terrain et les acteurs en présence. Les habitants doivent être accompagnés dans la durée afin de **s'impliquer et se mobiliser** dans le processus. A cette fin, les éco-conseillers proposent un accompagnement aux citoyens (information, structuration, formation...).

Par ailleurs, il est primordial que les expériences menées soient analysées, évaluées et capitalisées afin de mettre en œuvre les méthodologies les plus adaptées et de les faire connaître en vue de leur application à l'ensemble du territoire wallon.

Les demandes de concertation peuvent émaner des autorités communales ou régionales, des entreprises ou des habitants. Des concertations particulières sont menées dans le cas de demandes d'accompagnement de projet. En effet, la demande initiale consiste très souvent en des conseils d'aménagement, de structuration voire de règlements (tracer des sentiers de promenades, lancer un compost collectif, dessiner un jardin...).

La Maison de l'environnement, dans le cadre de sa mission, propose de structurer la demande en une démarche participative. Cela implique une approche plus globale, de mobiliser l'ensemble des acteurs pouvant être concernés et, avec ceux-ci, de chercher des solutions concertées. La validation de ces solutions passe par une analyse de leur caractère durable.

Cette méthodologie conduit non seulement à une **réponse inscrite dans la durée** portée par l'ensemble des acteurs mais aussi à un **apprentissage collectif à la participation** et au développement durable.

### Exemple : Implantation d'un parc éolien sur la Commune de Peruwelz

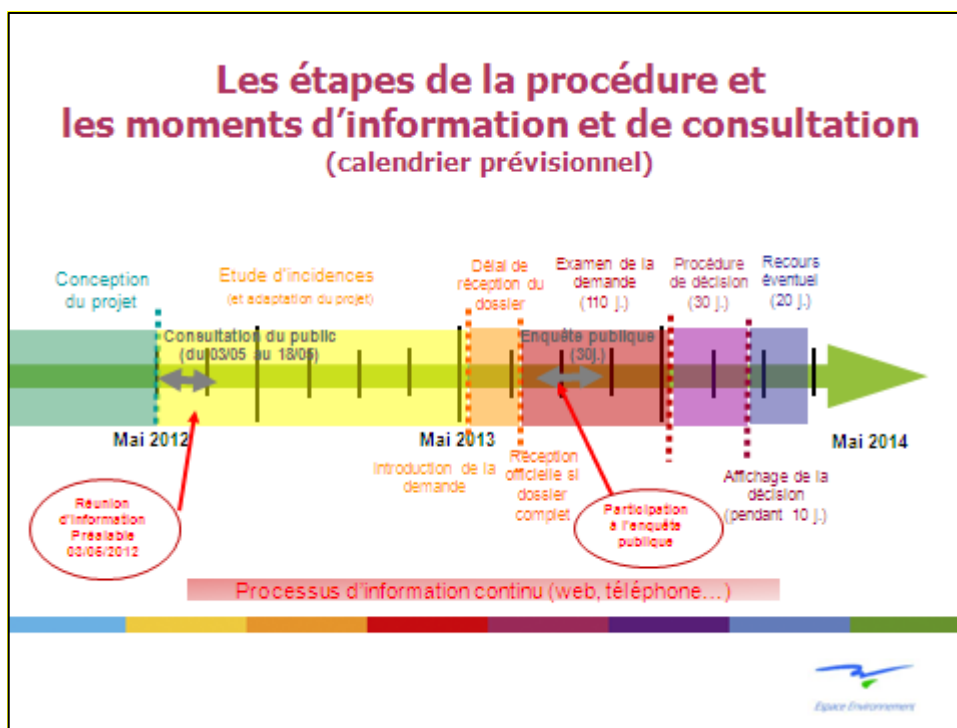
#### Contexte

IPALLE, l'Intercommunale de collecte et de gestion des déchets ménagers et traitement des eaux usées, contacte la Maison de l'environnement via la permanence téléphonique afin d'organiser la concertation autour de l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Peruwelz et Beloeil. L'Intercommunale projette l'implantation de 5 éoliennes en partenariat avec l'Intercommunale de développement économique IDETA. La demande concerne plus spécifiquement la médiation d'une réunion d'information qui promet, dans un contexte assez complexe où plusieurs projets de parcs éoliens sont à l'étude, d'être houleux. Il s'agit d'une réunion d'information du public inscrite dans la procédure légale et préalable à l'introduction de demande d'un permis unique.

## Démarche et constats

Vu des délais très courts, la réunion étant annoncée pour le lendemain de la demande faite à la permanence, l'organisation de la réunion se fait par téléphone et échanges de mails.

Le médiateur de la Maison de l'environnement intervient en tant que tiers neutre pour favoriser un climat de dialogue et de confiance propice à des échanges fructueux. Son rôle consiste également à présenter chacun des intervenants et sa fonction, exposer la procédure et les moments prévus pour consulter le public et enfin souligner les enjeux de la rencontre. Afin de favoriser une transmission de l'information la plus exacte possible aux personnes n'ayant pas assisté à la réunion, un document d'information présentant la procédure, les personnes de contact et les liens utiles est réalisé par la Maison de l'environnement (voir annexe 5).



## Analyse

Lors de la réunion, environ 200 personnes se sont déplacées et ont pu faire part de leurs remarques et interrogations lors de la séance de questions-réponses qui a suivi les exposés de l'Intercommunale et du bureau d'études désigné pour réaliser l'EIE.

Le médiateur en reformulant les questions, canalisant certaines digressions ou encore synthétisant les éléments mis en évidence dans le débat (interrogations, engagements de l'Intercommunale) a pu établir un dialogue constructif entre les participants.

A l'issue de la réunion, tant les riverains que le bureau d'études, les représentants du collège communal et des Intercommunales se sont déclarés satisfaits de la réunion dans sa forme comme dans les éléments relevés.

Un compte rendu a été établi par la Maison de l'environnement et communiqué à la commune en charge de la rédaction du procès-verbal officiel. Cette prise de note a également contribué à renforcer le climat de confiance auprès des riverains.

### 3.3. Initiation et développement de projets

Définition de la mission :

- Cerner et identifier de nouveaux besoins ;
- Développer des méthodologies créatives et des outils pertinents ;
- Dynamiser les processus ;
- Evaluer et capitaliser les expériences.

#### 3.3.1. Favoriser l'appropriation de l'outil Agenda 21 Local

Afin d'accompagner la mobilisation des élus, la Maison de l'environnement avait entrepris, dès 2009, la conception d'un outil d'aide à la décision à leur attention.

Il s'agit de dossiers présentant différentes initiatives favorables à une gestion durable du territoire. Ceux-ci présentent des arguments et des propositions de mise en œuvre. Ils sont agencés dans une farde décrivant, de manière synthétique et attractive, la notion de développement durable et d'Agenda 21 Local. Elle est accompagnée d'une note présentant des pistes pour que les communes s'approprient ces notions et les appliquent au niveau local.

Les premières fiches sont diffusées depuis le Salon des Mandataires 2011, il s'agit de : l'énergie, « Les communes, une belle énergie », les jardins partagés, « Jardins communs hors du commun », trois fiches portent sur des thèmes touchant plus particulièrement à la biodiversité, les façades végétalisées, les toitures végétalisées et les prairies fleuries. La collection s'est agrandie de deux dossiers en 2011 : L'insertion de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les cahiers des charges et l'implication citoyenne.



La farde a été **largement diffusée** lors du Salon des Mandataires en février (100 exemplaires) et auprès de différentes associations, services et institutions travaillant à la mise en œuvre du développement durable à l'échelon communal ou supra-communal et lors de salons et événements (Salon Valériane à Namur, Salon du Tourisme à Ciney). Les 30 personnes en formation à l'Institut Eco-conseil ainsi que les 20 fonctionnaires communaux participant à une formation du Pôle de Gestion différenciée ont reçu la publication.

**Un nouveau dossier est à l'étude.** Il concerne la mobilité, sa version provisoire est présentée en annexe.

#### 3.3.2. Les jardins partagés

Depuis plusieurs années, la Maison de l'environnement participe à l'émergence de la dynamique de jardins partagés en Wallonie. Cette action est structurée par une méthodologie participative permettant aux associations ou aux collectivités locales de s'approprier le projet et d'exprimer leurs points de vue. En effet, outre l'apport de biodiversité en ville, ces jardins encouragent l'éducation à l'environnement, la cohésion sociale, la réappropriation de l'espace public et du sentiment de citoyenneté. Ils offrent donc une pertinence environnementale, sociale et économique indéniable, en concrétisant les axes du développement durable. Ces expériences prennent tout leur sens lorsqu'elles sont portées à l'échelle d'une ville ou d'une commune par les élus, soutenues par les techniciens et déclinées sur le terrain par des associations, services publics ou groupes d'habitants. De cette façon, les acteurs se mettent alors en réseau d'apprentissage collectif et participatif.

La Maison de l'environnement s'attache à promouvoir les projets de jardins partagés en Wallonie. Pour ce faire, il est question d'initier des politiques communales en la matière et d'accompagner la mise en place de projets participatifs.

Plusieurs associations ou communes ont sollicité l'accompagnement de la Maison de l'environnement en 2012.

### **3.3.3.1. Communes**

C'est ainsi que depuis le début de l'année, les Communes de Florennes, Gerpinnes et Berloz ont demandé des informations et des conseils méthodologiques pour structurer des projets de jardins ou accompagner leur mise en place.

#### ***Un exemple : le jardin partagé de Florennes***

La Commune de Florennes, par le biais des responsables du plan de cohésion sociale, a sollicité la Maison de l'environnement pour une aide méthodologique et un suivi de la mise en place d'un jardin partagé. Ce projet, initié en 2011, est actuellement dans sa phase opérationnelle. La Maison de l'environnement a participé à la structuration du projet par de premières réunions avec les responsables puis avec les partenaires du plan de cohésion sociale. Enfin, une réunion d'information a été organisée à l'attention de la population. La Maison de l'environnement a assuré l'animation des débats et le recueil des premières attentes après une présentation de l'intérêt de ce type d'aménagement illustrée par de nombreux témoignages et exemples. Afin d'alimenter la discussion et de rallier d'autres participants au projet, la Maison de l'environnement a mis ses contacts et relais à disposition des partenaires pour organiser une journée de visite. Le projet va maintenant entrer dans sa phase opérationnelle, un terrain étant mis à disposition par le CPAS.

### **3.3.3.2. Autres**

D'autres demandes émanent d'associations ou de personnes privées soucieuses de partager leur réflexion sur le développement durable ou de créer des liens forts dans leur quartier. C'est ainsi que le propriétaire d'un terrain sur le site des jardins suspendus de Thuin et désireux de le cultiver de façon commune, tout en gardant ses droits de propriétaire, a demandé à la Maison de l'environnement des conseils et une aide méthodologique.

Après un entretien et une visite de terrain, le projet s'est organisé : un autre propriétaire a proposé d'entrer dans la même démarche, la ville a été informée ainsi que le centre culturel intéressé à la démarche, une invitation a été lancée via un toute boîte et des affiches chez les commerçants, les voisins proches ont été rencontrés individuellement, une réunion d'information et une récolte des attentes animée par la Maison de l'environnement s'est tenue avant les premières journées de chantier collectif. Les propriétaires craignant une grande difficulté à mobiliser des habitants, les journées de terrain (désherbage, plantations des cucurbitacées, barbecue...) se sont mises en place dès le début de la maturation du projet. Cette méthode très pragmatique a permis de structurer le projet en même temps qu'il devenait visible. L'action de la Maison de l'environnement s'est centrée sur la prise de responsabilités au sein du projet et l'élaboration du règlement d'ordre intérieur (mode de culture, décisionnel, attribution des parcelles...).



### 3.4. Expertise

Définition de la mission :

- Transmettre son expérience de terrain à l'échelon régional ;
- S'impliquer dans des réflexions stratégiques à l'échelle de la Wallonie ;
- Intervenir dans des formations et colloques pour diffuser les méthodologies utilisées ;
- Collaborer avec des écoles et centres de formation enseignant la gestion concertée de l'environnement.

#### **3.4.1. Participation à des groupes de travail ou commissions**

Par le biais de la permanence, dans des processus de participation ou encore à l'occasion d'accompagnement de projets, la Maison de l'environnement travaille en étroite relation avec les acteurs de terrain (réseau associatif, communes, citoyens, etc.).

Dans le but de transmettre les expériences capitalisées et les informations recueillies auprès de ces acteurs de terrain, elle fait part de son expertise à différents niveaux :

- le réseau d'associations « Association 21 » en intervenant et participant à différents groupes de travail en particulier :
  - l'Alliance Emploi Environnement ;
  - le lien entre habitat durable-environnement-mobilité et urbanisme ;
  - la stratégie wallonne en matière de développement durable ;
  - le lien entre alimentation et pauvreté, l'agriculture paysanne ;
  - la précarité énergétique ;
- le CWEDD en participant aux assemblées plénières, à certains groupes de travail (notamment présidence du groupe de travail Alliance Emploi Environnement) et à la section « étude d'incidences ». Dans ce cadre, la Maison de l'environnement prend le rôle de rapporteur notamment pour les projets de lotissements, projets d'élevage, de développement urbain et de parc éolien. Ce travail permet de mettre en rapport et d'affiner les critères de durabilité environnementale, sociale, économique et urbanistique ;
- le projet life AlterAS sur la problématique des plantes invasives en participant à un groupe de travail de mise au point de la méthodologie pour diffuser et veiller à l'appropriation du « code de conduite des plantes invasives » et cibler les acteurs à rencontrer et solliciter.

#### **3.4.2. Intervention dans des colloques et formations**

La Maison de l'environnement est régulièrement sollicitée pour présenter les lignes de son action ou pour exposer un sujet précis en matière d'environnement à l'occasion de colloques ou formations.

Ces occasions permettent de présenter les méthodologies utilisées pour favoriser la participation et la mobilisation citoyenne. Ce sont également de réelles opportunités pour échanger les expériences et constituer un réseau d'acteurs œuvrant pour un développement durable du cadre de vie.

Au cours de la période, la Maison de l'environnement est intervenue dans différents colloques et formations :

- le 14 février à Bruxelles, présentation d'un stand et animation traitant de la participation des publics défavorisés dans les aménagements de quartier (organisation par le réseau IDEE et l'Institut d'éco-pédagogie) ;
- le 27 mars à Ciney Expo, présentation d'un stand au salon du Tourisme organisé par l'asbl Maison du Tourisme du Val de Lesse ;

- le 27 mars à Gembloux, dans le cadre d'un cycle de formation organisé par le pôle de gestion différenciée à l'attention des techniciens communaux et conseillers en environnement (23 personnes) avec une intervention sur la gestion participative des espaces verts ;
- le 20 avril à Namur, à la demande de l'Union des Villes et Communes Wallonnes, une formation concernant la concertation autour des antennes GSM (90 personnes) ;
- le 4 mai à Namur, dans le cadre de la formation organisée par l'Institut Eco-conseil, formation sur la thématique des ondes électromagnétiques (30 personnes) ;
- le 14 mai à Charleroi, dans le cadre du festival « Mai'talurgie » avec une réflexion sur l'aménagement des espaces verts dans la mutation d'une ville post industrielle « Emeraudes sur couronne d'acier » (30 personnes) ;
- le 5 juin à Charleroi, à la conférence débat organisée par la Maison du Hainaut dans son cycle des mardis citoyens (15 personnes) portant sur les jardins urbains ;
- le 5 juillet à Wasmes, comme « expert-invité » dans le cadre de la formation d'animateur de centre de vacances organisée par l'association coala (26 personnes), avec un travail sur la notion de développement durable et d'environnement ;
- le 7 août à Namur, dans le cadre de la formation des conseillers en environnement (30 personnes) et portant sur des cas pratiques de prévention des déchets menés en commune ;
- le 2 septembre à Namur, dans le cadre du Salon Valériane, animation d'un atelier sur la thématique des jardins partagés (30 personnes) ;
- le 21 septembre à Charleroi dans le cadre des mercredis du développement durable organisé par la FUNOC sur la thématique des jardins de quartier et de l'alimentation (15 personnes) ;
- le 13 octobre à Charleroi dans le cadre des ciné-débats du cinéma le Parc en partenariat avec SAW-B et ATTAC animation du débat sur la thématique des jardins de quartier ;
- les 11 et 12 octobre à Strasbourg, intervention pour présenter les bonnes pratiques des jardins partagés en Wallonie. Colloque « Villes jardinées et initiatives citoyennes », organisé par l'Institut Eco-conseil ;
- le 11 décembre, formation sur le cadre réglementaire lié aux ondes électromagnétiques et plus particulièrement les antennes gsm. Organisé par le CUNIC.

### **3.4.3. Encadrement et évaluation de stagiaires**

En 2012, la Maison de l'environnement a :

- permis l'encadrement de 2 stagiaires de l'Institut Eco-conseil, dont les sujets de stage étaient les suivants :
  - A21 de Onhay ;
  - Eco-exemplarité en commune et mise en place d'un plan de prévention des déchets à Wavre ;
- participé au jury pour l'obtention du titre d'éco-conseiller de l'Institut Eco-conseil et délibéré pour 12 stagiaires.

### 3.5. Communication et mise en réseau

Définition de la mission :

- Accroître la visibilité de la Maison de l'environnement en Wallonie ;
- Diffuser les outils de communication produits ;
- Entretenir des collaborations avec des relais institutionnels clés ;
- Exploiter la diffusion d'information par la presse ;
- Développer la communication par Internet (Site et Facebook).

Les activités développées par la Maison de l'environnement souffrent d'un relatif déficit de visibilité des communes wallonnes et du grand public. C'est pourquoi, en 2012, une attention particulière a été apportée à la communication. L'évaluation a montré une augmentation du nombre de dossiers traités à la permanence, l'augmentation du nombre de contacts avec des structures désireuses de monter des projets participatifs, et contacts avec la presse audiovisuelle plus fréquents.

#### 3.5.1. Promotion des services dispensés par la Maison de l'environnement

Une plaquette d'information présentant les missions, produits et services offerts par la Maison de l'environnement est diffusée dans sa version papier. Elle est également disponible en ligne pour téléchargement sur le site Internet d'Espace Environnement. En particulier, la participation au Salon des Mandataires a été l'occasion de prendre de nombreux contacts.

De plus, un courrier a été adressé aux responsables du service environnement de chaque commune wallonne afin de présenter les services de la Maison de l'environnement.

Le courrier était complété d'une affiche illustrant ces services et de la plaquette de présentation (voir annexe).

**LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT**  
*Un espace à votre service !*

→ Vous cherchez une information relative à l'environnement mais vous ne savez pas à qui vous adresser ?  
→ Vous avez besoin de documentation pour une étude, une animation ou une exposition ayant trait à l'environnement ?  
→ Vous souhaitez lancer un projet participatif dans votre quartier, votre école, votre maison de repos... ?



→ La Maison de l'environnement est un service gratuit, subventionné par le Ministre de l'environnement, qui s'adresse au grand public, aux associations et aux communes de Wallonie.

**La Maison de l'Environnement**  
Permanence téléphonique 071/300.300 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30  
info@espace-environnement.be - www.espace-environnement.be



M. Dep. - Espace Environnement, rue de l'Herminette, 10 - 1050 Charleroi

#### 3.5.2. Diffusion d'information via le site Internet d'Espace Environnement et ses réseaux sociaux

L'actualité liée aux activités de la Maison de l'environnement est régulièrement publiée en page d'accueil du site Internet d'Espace Environnement, sous la rubrique « nouveautés », afin d'attirer l'attention de l'internaute.

Elle sera également relayée via la page Facebook d'Espace Environnement, qui compte chaque jour plus « d'amis » (583 amis au 31 décembre 2012). L'effet multiplicateur ainsi créé est non négligeable, de même que l'interactivité rendue possible par ce type de réseau social, qui permet à la Maison de l'environnement d'engranger en retour commentaires, suggestions et idées nouvelles à développer.

### **3.5.3 Renforcement des relations avec la presse et rédaction d'articles**

La Maison de l'environnement est de plus en plus reconnue pour son expertise. C'est ainsi que plusieurs journalistes ont fait appel à ses services pour documenter des articles ou reportages en particulier :

- **la rtbf TV** : une interview concernant la valorisation des sapins de Noël avec en toile de fond une polémique autour des incivilités environnementales liées aux feux de jardin ;
- **le magazine Imagine** : une demande de contact pour un article mettant en évidence des projets menés par des communes en intégrant le développement durable et la participation citoyenne. Cet échange d'information a été complété par une interview des conseillers en environnement de la Maison de l'environnement afin de constituer le fil rouge de l'article paru dans le numéro de septembre-octobre ;
- **le journal Vers l'Avenir** : une interview sur l'implication citoyenne ;
- **la radio Vivacité** : une interview dans le cadre des élections communales concernant les outils à disposition des élus communaux pour gérer leur territoire, leur environnement et les services que la Maison de l'environnement peut apporter dans cette gestion.

## **4. Annexes**

- 4.1. Programme d'activités 2012**
- 4.2. Compte rendu du comité d'accompagnement du 14/02/12**
- 4.3. Statistiques permanence**
- 4.4. Affiche promotion des expositions eau et forêt**
- 4.5. Affiche la Maison de l'environnement à votre service**

Urbanisme  
Aménagement du territoire  
Patrimoine  
Mobilité  
Environnement  
Aménagements verts  
Prévention des déchets  
Santé et habitat  
Santé et environnement



**Espace Environnement ASBL**

rue de Montigny 29 - BE-6000 Charleroi

Tél. : 071/300 300 - Fax : 071/509 678

E-mail : [info@espace-environnement.be](mailto:info@espace-environnement.be)

Site Internet : [www.espace-environnement.be](http://www.espace-environnement.be)